

2016_CT2_050

OBJET : Ressources - Finances - Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 du SIMA

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Ressources / Finances

■ Séance du 23 juin 2016

02_1_12

■ Adoption du Compte administratif et du Compte de gestion 2015 du SIMA

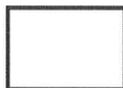
Madame le Président soumet pour avis au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances

■ Séance du 30 juin 2016



■ **Adoption du Compte administratif et du Compte de gestion 2015 du SIMA**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Syndicat mixte du massif forestier de l'Arbois (SIMA) a été dissous le 31 décembre dernier lors de la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence son périmètre étant intégré au périmètre de la Métropole.

L'ensemble de l'actif et du passif de ce syndicat est repris par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence comme le précise l'Arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 adressé à la Métropole.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'exercice réglementaire d'adoption des comptes passés, il est demandé à la Métropole de se prononcer sur le Compte administratif et le Compte de gestion 2015 du SIMA.

Compte administratif 2015 :

Les résultats définitifs du Compte administratifs sont résumés ci-dessous :

- résultats de l'exercice 2015 dépenses en section de fonctionnement :	107 089,67 €
- résultats de l'exercice 2015 recettes en section de fonctionnement :	216 893,60 €
- résultats de fonctionnement à affecter :	107 089,67 €
- résultats de l'exercice 2015 dépenses en section investissement :	166 685,90 €
- résultats de l'exercice 2015 recettes en section investissement :	150 489,50 €
- solde d'exécution de la section investissement dépenses reporté de 2014 :	11 908,31 €
- solde d'exécution d'investissement dépenses cumulé (avec report) :	178 594,21 €
- résultats cumulés de l'exercice 2015 en dépenses :	285 683,88 €
- résultats cumulés de l'exercice 2015 en recettes :	367 383,10 €

Au regard des résultats établis, le Compte administratif du SIMA dégage un excédent budgétaire de :

81 699,22 €

Compte de gestion 2015 :

Le compte de gestion a été dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer.

Ainsi, le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites dans ses écritures.

Les résultats sont les suivants :

COMPTE DE GESTION 2015			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES		277 504,81	204 985,70	482 490,51
	RECETTES NETTES	A	150 489,50	216 893,60	367 383,10
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES		277 504,81	204 985,70	482 490,51
	DÉPENSES NETTES	B	166 685,90	107 089,67	273 775,57
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015		C=A-B	- 16 196,40	109 803,93	93 607,53
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014		D	- 11 908,31	35 033,87	23 125,56
PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT 2015		E	0	35 033,87	35 033,87
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2015		F = C + D - E	- 28 104,71	109 803,93	81 699,22

Après lecture, il peut être considéré sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, la bonne exécution du budget de l'exercice 2015.

Les excédents constatés au Compte administratif et au Compte de gestion sont identiques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du Compte administratif et du Compte de gestion ;
- La délibération du 2 novembre 2015 du Syndicat mixte forestier de l'Arbois se prononçant sur les conditions de sa liquidation ;
- L'Arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte du massif forestier de l'Arbois ;
- La création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2016 ;
- L'application de l'article L5215-21 du CGCT, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est substituée de plein droit au syndicat mixte du massif forestier de l'Arbois ;
- Le compte administratif transmis par le SIVOM ;
- L'article L2121-31 du CGCT, le Conseil de la Métropole entend, débat et arrête le Compte de gestion du receveur ;
- Le Compte de gestion dressé par le comptable public à la date du 31 décembre 2015.

Où il le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Il est pris acte de la présentation faite du Compte administratif et du Compte de gestion 2015 du SIMA.

Article 2 :

Les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion 2015 sont constatées.

Article 3 :

Le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2015, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Les résultats définitifs du Compte administratif et du Compte de gestion 2015 tels que présentés ci-dessus sont arrêtés.

Les résultats définitifs du Compte administratif et du Compte de gestion 2015 tels que présentés ci-dessus sont arrêtés.

Article 4 :

Les résultats définitifs du Compte administratif et du Compte de gestion 2015 tels que présentés ci-dessus sont arrêtés.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Finances

Roland BLUM



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

N°

Adoption du Compte administratif et du Compte de gestion 2015 du SIMA

Le Syndicat mixte du massif forestier de l'Arbois (SIMA) a été dissous le 31 décembre dernier lors de la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence son périmètre étant intégré au périmètre de la Métropole.

L'ensemble de l'actif et du passif de ce syndicat repris par la Métropole comme le précise l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2015 adressé à la Métropole.

Aujourd'hui, dans le cadre de l'exercice réglementaire d'adoption des comptes passés, il est demandé à la Métropole de se prononcer sur le Compte administratif et le Compte de gestion 2015 du SIMA.

Au regard des résultats :

- du Compte administratif 2015 résumés ci-dessous :
 - résultats cumulés de l'exercice 2015 en dépenses : 285 683,88 €
 - résultats cumulés de l'exercice 2015 en recettes : 367 383,10 €

- du Compte de gestion 2015 résumés ci-dessous :
 - résultats de clôture de l'exercice 2015 en investissement : - 28 104,71 €
 - résultats de clôture de l'exercice 2015 en fonctionnement : 109 803,93 €

Il peut être considéré que le Compte administratif et le Compte de gestion 2015 du SIMA sont concordants et dégagent un résultat de clôture excédentaire de 81 699,22 €.

Au vu de ces résultats, il est proposé au Conseil de la Métropole d'adopter les comptes administratif et de gestion du SIMA.

OBJET : Ressources - Finances - Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 du SIMA

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - LENFANT Gaëlle

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

de BUSSCHERE Charlotte

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

**30 JUIN 2016**